

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller Le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre dite Puissance, ce vingt-sixième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

ÉDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie.  
*Canada*.

## CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le Huitième jour du mois de Février prochain, et à chacun de vous—SALUT.

### PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du *Canada* se trouve prorogée au Huitième jour du mois de Février prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MERCREDI, le CINQUIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'*Ottawa* le dit HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de MARS prochain, pour la Dépêche des Affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du *Canada*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.